



## EXTRAIT DE DELIBERATION PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS D'EPINAL, CŒUR DES VOSGES

**N°37/2021**

L'an deux mille vingt et un  
Le Jeudi 09 décembre à 18h00

**OBJET**

Le Comité du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d'Epinal, Cœur des Vosges, dûment convoqué, s'est réuni salle de l'auditorium de l'Arche Bernadette - 1, rue de Lorraine à Capavenir Vosges (88150), sous la présidence de M. Yannick VILLEMIN

**DOMAINES DE  
COMPÉTENCES**

-----

Approbation du projet  
de territoire

M. Yves DESVERNES est nommé secrétaire de séance

**SONT PRESENTS**

**DATE DE  
CONVOCAION**

01/12/2021

**NOMBRE DE  
DELEGUES  
EN EXERCICE**

56

**NOMBRE DE  
PRESENTS**

38

ARNOULD	Nicole	FRANCOIS	Gilbert	MUNIERE	Jean-Luc
BAILLY	Pierre	GARCIN	Daniel	PERILLAS	Patrick
BEGEL	Jean-Pierre	GEORGÉ	Dominique	PETIT	Jean-Paul
BERTOCCHI	Franck	GRASSER	Jacques	POIRAT	Hervé
BŒUF	Patrick	JACQUEL	Catherine	ROBIN	Patrice
CHAMPAGNE	Patricia	JACQUOT	Michel	ROCHE	Monique
		JEANDEL- JEANPIERRE	Ghislaine	ROUSSEL	Alain
CHOLEY	Bertrand	LAPORTE	Irène	SALVADOR	Victorio
COTTEREAU	Jacques	LASSERONT	Elisabeth	SOLTYS	Philippe
D'ALGUERRE	Sylvie	LEMESLE	Christophe	SYLVESTRE	Pierre
DESVERNES	Yves	MARCOT	Véronique	THOMAS	Dominique
DIDELOT	Jean-Claude	MARQUAIRE	Dominique	VAGNER	Patrick
DIDIERJEAN	Emilie	MICHEL	Lucette	VILLEMIN	Yannick

**NOMBRE DE  
VOTANTS**

38

**NOMBRE DE  
SUFFRAGES  
EXPRIMES**

38

**SONT EXCUSES**

ALBERTOLI	Patrick	GREMILLET	Lydie	NARDIN	Patrick
BEDON	Julie	GUILLAUMEY	Jean-Marie	NEXON	Gilles
BOYÉ	Pascal	GUPPILOTTE	Jean-Pierre	POIRIER	Stéphanie
CREUSILLET	Marie-Claire	HATIER	Maurice	RELION	Marie-Chantal
DEL GENINI	Elisabeth	JEAN	Virginie	SAVOY	Violette
FOURNIER	Michel	LABAT	Antoine	TANNEUR	Céline
		MENNECIER	Henri	VARIN	Gilles

**SONT ABSENTS**

CASSAGNE	Philippe	LAURENT	Annick	MICHEL	Jean-Pierre
COLNÉ	Jacques	MARTINET	Jean-Luc	TOUSSAINT	Michel
FERRY	Martine				

## RAPPORT DE LA VICE- PRÉSIDENTE

Monsieur le Président demande à Mme Sylvie D'ALGUERRE, Vice-Présidente déléguée dans le domaine de compétence « Projet de Territoire – Projets innovants », de présenter le rapport aux membres du Comité.

Celle-ci s'exprime comme suit :  
Mesdames, Messieurs,

Depuis la loi MAPTAM, et en vertu de l'article L5741-2 du CGCT, le pôle d'équilibre territorial et rural doit élaborer un projet de territoire pour le compte et en partenariat avec les établissements publics de coopération intercommunale qui le composent.

En vertu du même article, il doit être révisé dans les douze mois suivant le renouvellement général des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre qui le composent.

Le PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges n'était pas doté de projet de territoire jusqu'alors. Conformément au Débat d'orientations budgétaires adopté le 25 février 2021, et après adoption du Budget Primitif en date du 1<sup>er</sup> avril 2021, le PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges a engagé l'élaboration de son projet de territoire.

Pour rappel, un projet de territoire est le document de référence de la collectivité. Il définit les conditions du développement économique, écologique, culturel et social dans le périmètre du territoire, mais également précise les actions en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace et de promotion de la transition écologique.

Avec l'appui de l'agence SCALEN, le comité de pilotage composé de la commission projet de territoire et du Bureau a travaillé à son élaboration :

- Enrichissement du diagnostic de territoire,
- Co-construction du plan d'actions via la conduite d'ateliers.

Le Président précise qu'il a souhaité que ce projet se construise en articulation avec les Présidents des EPCI membres et pour leur compte. Le PETR est un outil complémentaire et au service des intercommunalités et communes membres.

Il est précisé que sa mise en œuvre fera l'objet d'un rapport annuel adressé à la conférence des maires, au conseil de développement territorial, aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre membres du pôle et aux conseils départementaux et conseils régionaux ayant été associés à son élaboration.

**DELIBERATION**

Après avoir entendu le rapport de la Vice-Présidente déléguée dans le domaine de compétence « Projet de Territoire – Projets innovants », et en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

DECIDE :

- d'adopter le projet de territoire du PETR comme ci-annexé,
- d'autoriser le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,



Yannick VILLEMIN

